

Département du Gard

Commune de MUS

## ENQUÊTE PUBLIQUE

**MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Réf. : Enquête publique du 9 février 2024 au 11 mars 2024 suivant l'arrêté municipal n° 003/2024 du 16 janvier 2024.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune de Mus

Commissaire-enquêteur :

- Monsieur Guy Frémaux

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE**  
(Article R123-18 du Code de l'environnement)



L'enquête publique diligentée par la commune de Mus concerne la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme induite par l'évolution des points suivants :

- Modification des conditions d'aménagement des opérations programmées des secteurs « Les Airettes » et « Las Combes »
- Préconisations pour une densification urbaine plus qualitative
- Modification des règles relatives aux appareils de conditionnement d'air en façade sur rue
- Suppression de certains emplacements réservés.

L'enquête s'est déroulée en mairie de Mus du 9 février 2024 à 9h00 au 11 mars 2024 à 12h.

En tant que commissaire-enquêteur, j'ai tenu 3 permanences :

- Le vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h
- Le mardi 27 février 2024 de 9h à 12h
- Le lundi 11 mars 2024 de 9h à 12h.

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

6 contributions, observations ont été consignées dans le registre d'enquête ouvert à cet effet ou transmises par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse de la mairie.

Toutes les contributions recueillies portent sur les modifications relatives aux conditions d'aménagement de l'opération programmée du secteur « Las Combes ».

Les autres points objets de la modification n° 2 du PLU n'ont pas suscité d'observations, de contributions ou de contre-propositions.

Lors de la permanence du 9 février 2024 j'ai reçu un collectif de 7 personnes, habitant le secteur de « Las Combes » et membres de l'association « Les Authentiques ». Ils ont pris connaissance du dossier d'enquête et son président monsieur Olivier Séverac a annoncé (consignation au registre) qu'il informerait les membres de l'association des propositions de modification n°2 au PLU au cours d'une assemblée générale extraordinaire.



La position de l'association « Les Authentiques » a été transmise par mail à la mairie le 8 mars 2024 et a été agrafée au registre d'enquête pages 6 et 7.

De celle-ci, il ressort un accord global sur le projet de modification relatif au secteur « Las Combes » avec toutefois des inquiétudes relatives:

- Aux problèmes de circulation engendrés par la création de 35 nouveaux logements et d'une nouvelle voie,
- A la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une imperméabilisation des sols.

Le même jour, monsieur VERDOT, sans préciser sa position, s'est inquiété de la création de l'emplacement réservé n°18 qui reclasse une voie privée (impasse du Verger) dans le domaine public et manifeste son désaccord à la poursuite de l'urbanisation du secteur « Las Combes » eu égard aux nuisances qu'elle engendrera.

Ce jour aussi, Mr et Mme ROTH, demeurant rue du Soleil Levant, se sont exprimés sur le registre pour souhaiter que les parcelles AE 95, 96, 97, et 98 ne soient pas construites et restent à l'état naturel.

Au cours de la permanence du 27 février 2024, Mr et Mme LAUZENT s'inquiètent de la pérennité de la haie mitoyenne des parcelles 56, 57 et 333 en mauvais état et présentant, semble-t-il un défaut d'entretien. A l'appui de leur préoccupation, ils joignent le courrier n°2 adressé à madame ROUSSEL et qui est agrafé page 9 du registre.

Ces propos sont aussi repris par la famille BONIFACE. Voir courrier n°3 agrafé au registre page 4.

Ces personnes s'inquiètent aussi sur la gestion des eaux pluviales du secteur. Voir courrier 3 agrafé au registre page 4 et courrier 1 agrafé page 8. Ce dernier ayant été, semble-t-il adressé au commissaire-enquêteur, lors de l'enquête relative à la modification n°1 du PLU.

A la permanence du 11 mars 2024, clôturant l'enquête, Mr et Mme VERHECKEN, sont venus consulter le dossier d'enquête sans laisser d'observations ou de commentaires.



Le 23 février 2024, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) m'a transmis un courrier reçu en mairie de Mus le 26 février. Celui-ci développe 3 observations relatives à la ligne 63 000 volts N°1 entre Lunel-Viel et Vestric. Ces observations me semblent hors du cadre de la présente enquête publique et doivent faire l'objet d'une autre adaptation du PLU en particulier une révision allégée pour ce qui est de la modification d'espaces boisés classés (EBC). Point de vue confirmé par la DDTM 30 (mail du 11 mars 2024).

Comme indiqué précédemment toutes les interventions portent sur les aménagements relatifs à l'opération programmée du secteur « Las Combes » et concernent en particulier :

- La gestion des eaux pluviales
- Les problèmes de circulations
- Les nuisances apportées par l'urbanisation
- La constructibilité des parcelles AE 95,96,97 et 98
- Le devenir de la haie limitrophe des parcelles 56, 57 et 333.

C'est à toutes ces questions que j'attends, en tant que commissaire-enquêteur des réponses de la part du maître d'ouvrage. Celles-ci, le cas échéant, doivent me parvenir dans un délai de 15 jours à compter de la remise de ce procès-verbal de synthèse.

Libre au maître d'ouvrage d'apporter des éléments complémentaires s'il le juge utile.



Le présent procès-verbal de synthèse dressé en 2 exemplaires originaux à été remis en mains propres au Maître d'Ouvrage du projet de modification n°2 du PLU (Maire de Mus) au cours d'une réunion qui s'est tenue en mairie le vendredi 15 mars 2024 en vertu de l'article R123-18 du Code de l'Environnement.

Fait par le Commissaire-Enquêteur

Le 14 Mars 2024



Guy FREMAUX

Commissaire-Enquêteur

Reçu par le Maître D'Ouvrage

Le 15 Mars 2024



Patrick BENEZECH

Maire de Mus

